

Les pêches à fascines dans la région de Rimouski

Alain Ross¹

La coutume de la pêche à la fascine sur les battures de la région de Rimouski est révolue depuis la décennie de 1980. Aujourd'hui, rares sont ceux qui devineraient que cette technique de pêche, jadis omniprésente dans le paysage côtier, a longtemps fait partie du quotidien des habitants du lieu. Cet article a pour but de faire redécouvrir cette pratique des pêches à fascines à Rimouski en remontant à ses origines avérées, dès l'arrivée des premiers habitants, jusqu'à la disparition des dernières installations au moment de la création du parc national du Bic.

Dans l'histoire récente, les pêches à fascines sont surtout associées au paysage du Kamouraska et à ses installations de pêches à l'anguille, ou encore à celui de l'île Verte et à son hareng boucané. Pourtant,



Figure 1. Reconstitution d'une pêche à l'anguille d'après la *Relation* de 1634 du père Paul Lejeune, jésuite.

Dessin : Alain Ross. Tiré de Paul-Louis Martin et coll., *Rivière-du-Loup et son Portage. Itinéraire culturel*, Librairie Beauchemin-Éditeur officiel du Québec, 1977.

pendant longtemps, on a aussi confectionné et tendu des fascinages à Rimouski pour pêcher du saumon, du hareng, de l'alose et d'autres espèces de poissons.

La pratique était déjà connue des Premières Nations présentes sur le territoire. L'état actuel des connaissances² ne nous permet pas de déterminer si la technique qu'elles utilisaient était similaire à celle que les Européens ont pratiquée par la suite. Il nous est donc difficile de conclure dans quelle mesure les Européens ont adapté les techniques des pêches amérindiennes en y adjoignant la pêche à la fascine. Grâce à la *Relation* des Jésuites de 1634, nous savons toutefois que les Amérindiens, à tout le moins « pour l'anguille », faisaient

des nasses avec assez d'industrie, longues & grosses, capables de tenir cinq & six cens anguilles : la mer estant basse, ils les placent sur le sable, en quelque lieu propre & reculé, les assurens en sorte que les marées ne les emportent point : aux deux costez, ils ramassent des pierres qu'ils étendent comme une chaisne ou petite muraille de part & d'autre, afin que ce poisson va toujours au fond, rencontrant cest obstacle, se glisse doucement vers l'emboucheure de la nasse où le conduisent ces pierres³.

Une technique de pêche adaptée

La technique de la pêche à la fascine – ou pêche à fascines – repose sur une connaissance fine des habitudes du poisson convoité. Plusieurs espèces suivent le courant montant pour trouver des lieux de fraie propices. Les bouts d'en haut des îles et les embouchures des rivières sont des endroits où se trouvent graviers, sables et courants favorables à cette fin. En suivant le flux de la marée baissante, les poissons viennent longer la rive du fleuve pour trouver les sites de fraie. Les pêches à fascines tirent profit de ces comportements : tendues sur les battures,

les fascines interceptent quantité de poissons qui deviennent prisonniers des palissades, procurant une manne de valeur aux pêcheurs. De nombreuses espèces de poissons peuvent être ainsi pêchées, dont le saumon, longtemps présent dans la région de Rimouski. Fumé ou en saumure, le saumon était grandement apprécié sur le marché de Québec.

Deux principaux types de pêche à fascines étaient utilisés et adaptés aux espèces de poissons récoltés sur les rives du fleuve à Rimouski. Il y a eu, comme au Kamouraska et en Côte-du-Sud, la pêche à la fascine pour l'anguille. En forme de V, le dispositif avait, au fond, un piège formé d'un ansillon, d'une bourrole et d'un coffre dans lequel l'anguille était capturée. Selon la profondeur de la batture, on dispose à répétition ce stratagème, qui s'étend jusqu'à la laisse des plus basses marées. Aujourd'hui encore, avec des adaptations techniques, on installe des engins de ce genre pour l'anguille à la Rivière-Ouelle, à Kamouraska ainsi qu'à Saint-Denis et à Saint-André, au Kamouraska.

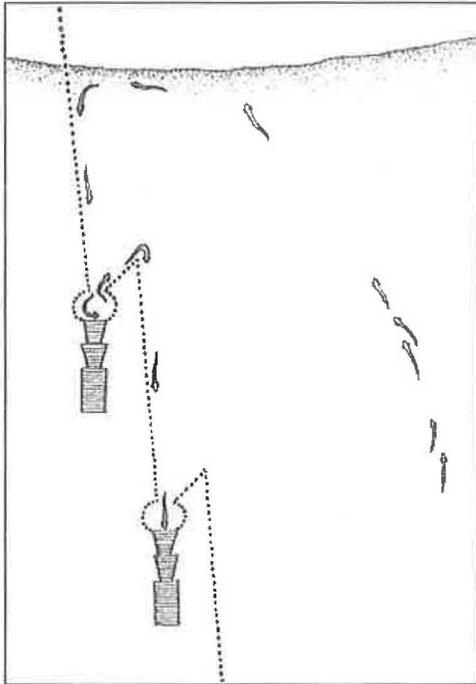


Figure 2. Plan d'une pêche à fascines pour l'anguille.

Dessin : Alain Ross. Tiré de Paul-Louis Martin et coll., *Rivière-du-Loup et son Portage. Itinéraire culturel*, Librairie Beauchemin-Éditeur officiel du Québec, 1977.

L'autre type de pêche à fascines, utilisé principalement pour la capture de poissons comme le saumon, le hareng ou l'alose, comporte, partant du rivage, une aile de chasse avec un port en arc de cercle situé au bout et où, à marée basse, le poisson reste captif. C'est presque exclusivement ce dernier type de pêche, avec d'innombrables adaptations, comme l'ajout d'une aile ou d'un raccroc, qui était employé dans la région de Rimouski. Comme pour le premier type de pêche à fascines, l'assemblage se moulait à la configuration de la batture disponible. Parfois, une installation mixte était aussi possible : certains pêcheurs, en vue de la pêche d'anguille d'automne, intégraient un piège à cet effet au fond de leur installation de pêche au saumon ou au hareng.

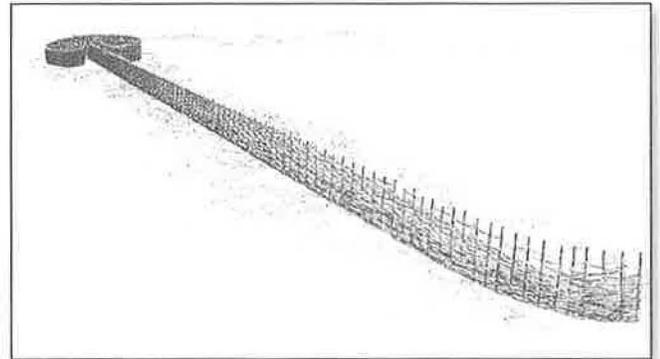


Figure 3. Modèle de pêche à fascines usuelle à l'île Verte et dans la région de Rimouski.

Dessin : Alain Ross. Tiré de Paul-Louis Martin et coll., *Rivière-du-Loup et son Portage. Itinéraire culturel*, Librairie Beauchemin-Éditeur officiel du Québec, 1977.

Pour profiter des marées très basses, le montage des fascines débutait à la pleine lune de Pâques. Les pêcheurs commençaient leur œuvre dans la partie la plus éloignée de la batture, avec le port, puis en gagnant la rive. Certains sites de pêche de la région se déployaient sur au moins 500 mètres. On plantait dans la vase des piquets d'érable ou de bouleau d'environ trois mètres de longueur, distancés d'au plus 50 centimètres. Avant d'enfoncer les piquets, les hommes foraient un trou dans la vase à l'aide d'une pince à clore, constituée d'une longue barre de métal. Ensuite, montés dans un échafaudage mobile en bois – le banc –, ils plantaient les piquets avec une masse.

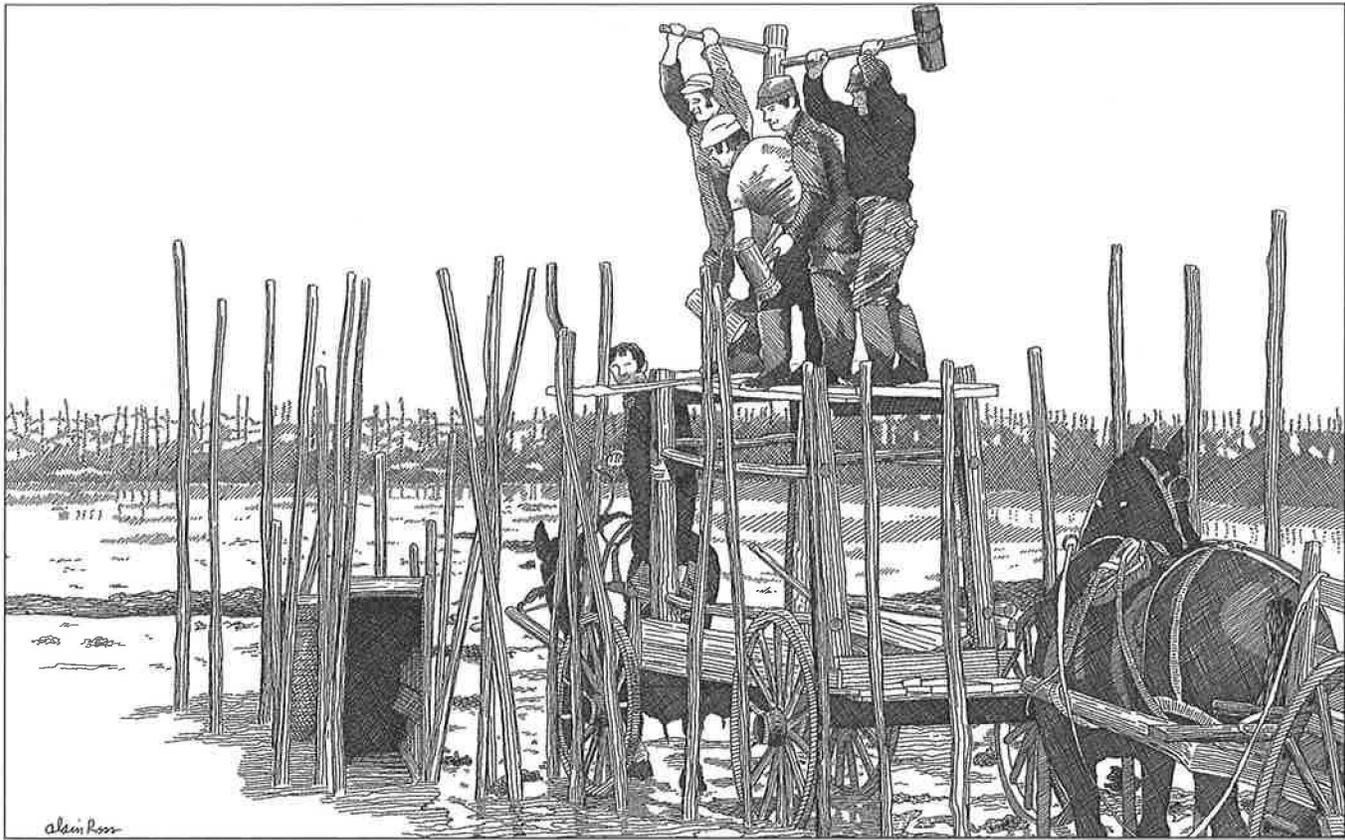


Figure 4. Illustration montrant un type de banc encore utilisé au Kamouraska en 1977.

Parfois, pour tendre une pêche installée sur une batture de faible étendue, la structure du banc comportait simplement des manchons, que deux hommes pouvaient facilement déplacer le long de l'appareil de piquets.

Dessin : Alain Ross.

Un assemblage de branches lacées entre ces piquets, les fascines, empêchait le poisson de s'échapper. Dans la région, le laçage débutait au pied des piquets par du sapinage qui, une fois chargé de vase, d'algues et de débris transportés par les marées, consolidait l'ouvrage. En montant le long des piquets, le laçage se poursuivait à l'aide d'aulnes. La pêche était alors prête et, jusqu'à l'automne, aux basses marées, de jour comme de nuit, on se rendait dans le port de la pêche, à l'aide d'un tombereau ou d'un chaland, pour prélever les prises avec une senne.

Une activité ancienne

À quand remontent les pêches à fascines à Rimouski et quelle a été l'importance de cette activité pour les familles rimouskoises et l'économie locale? Nous tenterons de retracer l'histoire de cette pratique

sur le littoral de la région en prenant à témoin un corpus de sources manuscrites composé en grande partie d'actes notariés couvrant la période allant de la fin du 17^e siècle à la deuxième moitié du 20^e.

Déjà, en 1684, lors d'une visite au Bic, le sieur Dutast, capitaine des troupes de la Marine, relatait avoir « trouvé cinq cabanes de sauvages de la Baye des Chaleurs et de devers l'Acadie qui se disposaient à la pesche du loup marin et à celle du saumon, laquelle fait subsister les dits sauvages pendant tout l'esté et partie de l'automne⁴ ». À l'époque, le hareng et les sardines abondent près des côtes, tandis qu'au large, un important banc de morues se retrouve entre l'île aux Basques et Matane. En fait, sous le Régime français, la morue remonte jusqu'à la hauteur de Rivière-du-Loup et de Tadoussac. En 1655, Louis

Couillard de Lespinay, détenteur de droits de pêche sur ces eaux, affirme avoir pêché dans sa campagne annuelle jusqu'à 1 000 morues par jour. Cette estimation, fort probablement exagérée, témoigne tout de même de la présence et de la richesse des réserves halieutiques dans le secteur de Rimouski et plus haut sur le fleuve⁵.

Quand le seigneur René Lepage de Sainte-Claire s'installe à Rimouski, en 1696, les moyens de survie sont limités. Il faut défricher pour espérer tirer subsistance de la terre. À cela s'ajoutent la traite et les échanges avec les Amérindiens. À portée de main, la pêche, sous toutes ses formes, est une ressource indispensable.

Dès 1701, Pierre Saint-Laurent et Pierre Gosselin rejoignent le seigneur Lepage, à qui ils sont apparentés. Aidés par quelques engagés, ils s'affairent à mettre en valeur la seigneurie. Dans les années 1709-1714, de nouveaux censitaires arrivent. Jean Moreau et ses fils, des pêcheurs d'expérience, de même que Louis Laneau, Michel Desrosiers, Étienne Pomminville, Jean Auger dit le Basque, Jean Guy et Étienne Chicot (les deux derniers étant en provenance de Port-Razoir) occupent aussi des terres.

Si tous défrichent la terre, la pêche semble occuper une part importante de leur temps. En 1724, Pierre Lepage de Saint-Barnabé se déclare propriétaire d'une terre de 20 arpents de front, comprise entre l'éventuelle terre de l'Église et le fond de l'embouchure de la rivière Rimouski, avec, en plus, un domaine de 15 arpents de front, situé immédiatement au nord-est de la future terre de l'Église. Ces deux propriétés ont une profondeur de deux lieues (huit kilomètres) et comportent respectivement 20 et 25 arpents de terres labourables. La même année, il transmet à Québec l'aveu et dénombrement des censitaires de sa seigneurie, incluant le nombre d'arpents de terres que chacun a mis en valeur⁶. Selon les historiens Louise Dechêne et Alain Laberge, un censitaire est en mesure de défricher en moyenne un à deux arpents de terre par année⁷. Si les terres des censitaires de Rimouski font de trois à sept arpents de front sur 42 arpents de profondeur, en 1724, Pierre Saint-Laurent n'a réussi à mettre que 10 arpents en valeur – alors qu'il aurait dû, selon ces estimations, en déclarer au moins 23. Pierre Gosselin 15, plutôt que 21; Michel Desrosiers 10 et non 14; Louis Laneau huit

plutôt que 12. Vraisemblablement, ces retards dans le défrichement révèlent que les censitaires du lieu ne s'adonnent pas exclusivement à l'agriculture, mais consacrent une part non négligeable de leurs énergies à la pêche.

Le même scénario semble se poursuivre dans les années 1730, alors que de nouveaux habitants s'établissent à Rimouski. Jean Pineau, Joachim Vautour, Jacques Landais, Jacques Bouillon, Basile Gagné, Jean Poulin et Antoine Ruest se voient confier des terres qui donnent directement sur les battures. Plusieurs d'entre eux sont connus en Gaspésie comme pêcheurs de morue. L'historien Mario Mimeault, spécialiste des pêches en Nouvelle-France, émet l'avis suivant au sujet de ces habitants pêcheurs :

On remarque que ces gens sont d'une manière ou de l'autre pêcheurs, maîtres de chaloupes, associés à une famille de pêcheurs ou à l'autre, etc., impliqués dans les pêches à la morue. Autrement, ils sont associés à des gens impliqués dans le domaine halieutique ou maritime. J'observe des mariages entre familles de pêcheurs ou de navigateurs.

De tout ceci, j'en déduis que Rimouski est, dans les premières décennies au moins, une agglomération davantage tournée vers les activités maritimes que ne l'a laissé transparaître l'historiographie locale à ce jour. On a en effet mis l'accent sur la vocation agricole du milieu, présumant que le régime seigneurial ne favorisait que la culture. Plus tard, au 19^e siècle, on a dit que le village ne vivait que de la forêt. C'est vrai, mais le lien avec la mer n'a jamais été coupé. Je me rappelle quand j'étais jeune que l'on pêchait la morue pas loin de Pointe-au-Père. Vers 1900, chaque commerce de la rue Saint-Germain avait son quai de débarquement à l'arrière de ses magasins.

Au Régime français, Rimouski entretient un lien privilégié avec Mont-Louis, qui est en quelque sorte le centre de la pêche à la morue dans le secteur nord de la péninsule gaspésienne. Plus que cela, peut-être, j'entrevois la possibilité qu'une population de pêcheurs ait fait de Rimouski son centre de repli pour les hivers, plutôt que de remonter jusque dans le haut du fleuve et qu'une partie de ces gens s'y soient établis en bonne partie finalement⁸.

Nos propres recherches tendent à confirmer cette hypothèse de Mario Mimeault. Néanmoins, ce n'est qu'à compter de 1735 que les archives que nous avons consultées laissent percer des indices sur la

généralisation d'une nouvelle forme de pêche à Rimouski : la pêche à la fascine. Le premier document à faire mention de ce type d'installation est un acte notarié, signé le 2 décembre 1735, par lequel Pierre Lepage de Saint-Barnabé achète les droits que possède sur la seigneurie deux de ses frères, qui sont partis s'établir à Terrebonne, et de deux de ses sœurs, entrées en religion. Parmi les obligations à incidences financières inscrites à l'acte, il doit entre autres fournir un baril de truites ou de saumons chaque année à l'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire⁹. Puis, en 1751, dans une cause impliquant Jean Simon, navigateur demeurant à Rimouski, Pierre Lepage de Saint-Barnabé déclare que ce dernier « a à bord de son bâtiment [celui de Jean Simon] quatre barriques de saumon¹⁰ ». La popularité de la pêche au saumon s'explique, selon Mario Mimeault, parce que « la monnaie de carte a perdu la confiance de la population et les pêcheurs préfèrent payer ou être payés en morues ou en saumons¹¹ ». Or, la pêche à la fascine est le moyen le plus sûr d'obtenir les prises espérées.

En 1758, la famille Lepage est encore au devant de la scène lorsqu'une ordonnance du gouverneur Vaudreuil signifie de « maintenir jusqu'à nouvel ordre le sieur Molé Lepage dans la possession de l'établissement de pêche à saumon qu'il avait depuis quatre ans à l'anse aux coqs¹² ». Ce document confirme qu'au moins depuis cette époque, il se tend des pêches à fascines dans la région de Rimouski. L'établissement de Molé Lepage, probablement constitué de plusieurs sites de pêche à fascines le long de la batture de l'anse aux Coques, comprend des installations pour apprêter le poisson, avec des boucaneries, une réserve pour le sel et des cabanes destinées à héberger les engagés durant la saison de la pêche. Deux fois par jour, aux marées basses, ces engagés relèvent le poisson et le préparent pour la conservation. Détenues par le seigneur des lieux, ces installations étaient de taille suffisante pour espérer faire le commerce du poisson.

Les pêches à fascines sont l'objet de conflits qui ont des échos dans les archives judiciaires, ce qui tend à démontrer leur importance croissante. En 1771, par exemple, une rivalité oppose les seigneurs de Rimouski, Louis Lepage de Saint-Germain et Pierre Lepage de Saint-Barnabé fils, à David Algeo, locataire de la seigneurie du Bic. Les Lepage se plaignent qu'Algeo et ses proches « auraient troublés les suppliants dans la possession de leurs pêches¹³ ». En fait,

David Algeo a illégalement fait construire des installations de pêche à fascines près de l'embouchure de la rivière Rimouski, prétendant que la seigneurie du Bic se prolongeait jusqu'à cette rivière. Les Lepage, qui contestaient cette interprétation, considéraient donc qu'Algeo les privait des revenus qu'ils auraient pu tirer de la vente du saumon pris dans leurs propres installations. Le saumon était déjà une espèce prisée sur le marché et sa valeur marchande surpassait celle de toutes les autres espèces.

Une activité généralisée

Avec les années, les sites de pêche à fascines se multiplient sur le littoral rimouskois, assez pour que leur présence s'impose dans de nombreux actes notariés. On en compte trois pour le seul mois de novembre 1773. Paul Lepage de Molé fournit à Pierre Lepage de Saint-Barnabé fils « la place de toutes les tentures à saumon qui sont dans l'anse au Sable, dans toute l'étendue de dix-huit arpents de front devant le fleuve, suivant qu'il m'appartienne en propriété ». Pierre Lepage doit payer « cinq saumon boucané loyal et marchand pour chaque cent¹⁴ ». Le même Paul Lepage de Molé concède à sa fille Isabelle huit arpents de terre de front à l'anse aux Coques aux mêmes conditions¹⁵, tandis que son fils Louis-Alexandre (Molé) Lepage et Antoine Pineau se mettent « en société de toutes les pêches que nous pouvons occuper et qui pourront se rencontrer par la suite dans toute l'étendue de nos dites concessions de la Roche des framboisiers¹⁶ ». On comprend par ces extraits que Paul Lepage de Molé se spécialise depuis près d'une vingtaine d'années dans la pêche au saumon avec des installations à Sainte-Luce, à l'anse au Sable et, évidemment, sur son fief de La Molaye, à la hauteur de Pointe-au-Père.

Ces pêches se développent aussi à l'ouest de Rimouski dans la deuxième moitié du 18^e siècle. Par exemple, à l'islet au Flacon de Saint-Fabien-sur-Mer, Marie Caresse, veuve de Jean Petit dit le Vent, possède en 1777 « trois pêches à sa devantures des dites terres¹⁷ ». Vingt ans plus tard, elle exploite encore des pêches sur ses terres qui bordent tout le littoral de l'anse à Mercier, quand son fils Antoine Petit, pilote sur le fleuve Saint-Laurent, lui reconnaît une obligation pour avoir reçu divers biens, parmi lesquels cinquante saumons fumés¹⁸. Son voisin, Joseph Mignot dit Labrie, maître-pilote, installé à l'endroit qui sera connu plus tard comme l'anse à Damase, du nom de

son petit-fils, pêche devant chez lui. À son décès, en 1802, il possède « une boucanerie d'environ vingt pieds de long sur quinze de large couverte en écorce en mauvais état estimée à quatre piastres¹⁹ ». Damase Labrie pêchait encore au même endroit en 1868²⁰.

Considérant l'importance économique de cette pêche, les seigneurs des lieux y attachent beaucoup d'importance, comme l'attestent de nombreux documents notariés, donations ou testaments. Ainsi, en 1781, Pierre Lepage de Saint-Barnabé fils fait donation de sa terre, près de la rivière Rimouski, à son fils Joseph Lepage de Saint-Barnabé avec « la jouissance de toutes les pêches, terres, de l'île Saint-Barnabé [...] et autres endroits²¹ ». Ce dernier exploite vraisemblablement, outre les pêches de l'île, celles de l'anse au Sable. En 1782, Louis Trudel est dit « habitant de l'Isle Saint-Barnabé », probablement engagé par Joseph Lepage de Saint-Barnabé pour s'occuper de ses installations de pêche de l'île²².

En 1791, le nouveau seigneur de Rimouski, Joseph Drapeau, s'entend avec les héritiers Lepage sur le partage de la seigneurie de Rimouski. Ces derniers conservent de vastes étendues de terres en fief avec leurs droits de chasse et de pêche sur les battures²³. Cette même année, le notaire Alexandre Dumas dresse la liste des tenanciers des seigneuries de Rimouski et de La Molaye pour le compte du nouveau seigneur. Les huit hommes identifiés sont tenus de donner le dixième poisson récolté au seigneur Drapeau²⁴. En plus des membres de la famille Lepage, qui possèdent des fiefs avec droit de pêche devant leur terre, pas moins de 28 autres censitaires ont aussi ce droit, et ce, sans obligation de redevance. On peut supposer qu'au départ ces avantages ont servi de mesure incitative pour attirer les censitaires à Rimouski.

Même le curé de Rimouski, Pierre Robitaille, bénéficie d'une telle installation. En 1794, il écrit à monseigneur Hubert, évêque de Québec, qu'il a « tendu une pêche qui lui a donné neuf saumons ». Il ajoute que « la pêche, qui est l'espérance des pauvres dans cette paroisse n'a point été abondante²⁵ ». Cet extrait laisse penser que la pêche à la fascine est nécessaire à la survie de bien des familles et que les années de disette doivent être particulièrement angoissantes pour ces dernières. Ces petites installations qui se succèdent le long du littoral rapportent

probablement des prises destinées dans un premier temps à la consommation familiale. Les éventuels surplus pouvaient faire l'objet de ventes ou d'échanges. Cependant, pour se faire une idée plus précise de leur importance dans un marché régional ou inter-régional, l'analyse de sources complémentaires serait nécessaire.

Le 18^e siècle tirant à sa fin et le 19^e s'annonçant, les mentions de la pêche à la fascine se multiplient dans les actes notariés, ce qui tend à confirmer la portée économique que cette activité a acquise au cours des décennies précédentes. Les installations de pêche s'imposent comme des biens à transmettre aux enfants. Par exemple, en 1799, Pierre Lepage de Saint-Barnabé fils, alors âgé de 74 ans, confirme des donations de terres et autorise le partage du reste de ses possessions terriennes entre ses neuf enfants, soit trois filles et six garçons. Il possède 43 arpents de terre de front, en fief, sur deux lieues de profondeur (huit kilomètres), assortis de droits de pêche et de chasse. Ses propriétés, déjà mentionnées, se trouvent à l'anse au Sable et sur l'île Saint-Barnabé, mais elles comprennent aussi l'ancien domaine du seigneur Pierre Lepage de Saint-Barnabé, compris entre la terre de l'Église (aujourd'hui l'avenue de la Cathédrale) jusqu'à l'actuelle rue Toussaint-Cartier au nord-est. Quatre de ses fils exploitent des sites de pêche sur la batture occupée aujourd'hui par la Grande Place. L'un d'entre eux, Nicolas-François, pêche aussi sur l'île Saint-Barnabé²⁶. Les propriétés de Nicolas-François sont l'objet d'une nouvelle transaction en 1824. Sa veuve, Claire Damien, donne les propriétés de la terre ferme et de l'île Saint-Barnabé à ses fils François et Amable, qui doivent lui payer une rente viagère comprenant « un demi minot de sardine où hareng au choix de la donatrice, salé, cinquante livres de morrue verte, deux saumons salés, douze anguilles salés, s'il s'en prend dans cette paroisse²⁷ ».

Les pêches de l'île Saint-Barnabé ne sont pas l'exclusivité de la famille Lepage. Ainsi, toujours en 1824, Melchior Réhel et sa femme, Marie Parent, donnent à leur fils Alexis « une partie de la terre de l'Isle St-Barnabé contenant sept perches et onze pieds, et la jouissance du droit de pêche à saumons que les donateurs peuvent avoir dans la Rivière de Rimouski ». En échange, Alexis devra payer une rente comprenant « douze saumons tant qu'il aura la jouissance de la pêche et un demi-quart de sardine où un

quintal de morue sèche où deux quintaux de morue verte²⁸ ». Comme la sardine et la morue ne se prennent pas dans la rivière Rimouski, le lot de sept perches sur l'île Saint-Barnabé devait servir à installer des fascines pour ces deux espèces de poisson.

En remontant le littoral vers l'est, on constate que la pêche à la fascine y est également bien établie. Le 16 octobre 1799, Antoine Morin père fait donation à Jean Langlois, pilote, d'une terre à l'anse aux Coques, avec des redevances en poisson du tiers des prises²⁹. Dix ans plus tard, toujours à l'anse aux Coques, Joseph Saint-Laurent et Anastasie Réhel cèdent à Jacques Hugues, marchand, « quatre arpents de terre de front [...] sans aucune réserve ni exception : sans néanmoins par les dits vendeurs comprendre en la présente vente la tenture de la pêche a petit poisson de la devanture d'icelle terre laquel autant que besoin peut être iceux vendeurs se réserve pour eux leurs hoirs et ayant cause³⁰ ».

Le droit de pêche conserve au fil du temps une valeur non négligeable pour les censitaires de Rimouski, ce qui se traduit par des inscriptions dans les actes notariés. Il est possible de suivre le sort de certaines pêches dans les actes notariés et de constater leur pérennité. Par exemple, en janvier 1825, Charles Banville vend au sieur Barthélémy Lemieux un droit « à la moitié de la pêche qui a coutume de se faire sur la devanture du terrain sus-vendu³¹ ». Puis,

en octobre, il lui vend « la moitié de la pêche qui se tend ordinairement sur la devanture de la totalité de la dite terre, bien entendu que les vendeurs seront tenu à la moitié des frais de la dite pêche³² ». Cette terre était bornée au nord-est par le ruisseau Germain Roy, anciennement la rivière La Liberté, dont l'embouchure se situe un peu plus au nord-est que le terrain de la Maison Lamontagne. Cinq ans plus tard, en 1830, Françoise Lévesque, la veuve de Charles Banville, vendait à Jean-Baptiste Saint-Laurent « la jouissance et usufruit pour tout le temps du vivant de la venderesse seulement, de la moitié d'une pêche à poisson qui se tend sur la devanture de la terre de Barthelemi Lemieux [...]. Cette vente [...] faite à charge par l'acquéreur de fournir la moitié des matériaux à satisfaire à la moitié des frais de la dite pêche³³ ».

On pêchait aussi dans la rivière Rimouski, mais pas seulement pour y prélever le saumon. L'anguille, notamment, semble avoir été une prise de choix. En 1830, par exemple, Joseph Dupuis dit Gilbert cédait à Samuel Bradley « un lopin ou circuit de terre » située sur la rive sud de la rivière Rimouski, dans le secteur de l'actuelle rue des Rapides du quartier Sainte-Odile. Le contrat stipulait en outre que Nicolas Côté, propriétaire d'une terre adjacente, devait laisser à Joseph Dupuis dit Gilbert la jouissance « d'un chemin de pieds le long de la ligne du sud-ouest du dit lopin de terre & cela pour soigner sa pêche à anguilles qui est en la devanture du lopin de terre³⁴ ».

Les activités de pêche de François Réhel : une permanence sur le littoral

En 1835, François Réhel vend deux « circuits » de la terre qu'il possède de son père Melchior et de son grand-père Julien à Ambroise Trudel et à Étienne Filion. Réhel se réserve toutefois, sur chacun des deux circuits de terre, « quatre pieds de terre de large [pour huit pieds au total] sur la profondeur du dit terrain [pour] communiquer au dit chemin du Roi et aussi au fleuve Saint-Laurent pour jouir de son droit de pêche³⁵ ».

Le cas de François Réhel est intéressant dans la mesure où la coutume de pêcher à la fascine sur la batture de sa terre se perpétue probablement depuis longtemps. La terre des Réhel correspond à celle que Pierre Gosselin occupa de 1702 à 1733 et que Marie-Agnès Lepage reçut en héritage de son père, le seigneur Pierre Lepage de Saint-Barnabé, premier du nom. Marie-Agnès Lepage et son mari Basile Côté habitent alors la terre connue aujourd'hui comme celle de la Maison Lamontagne. Ils feront don de cette terre à leur fille Marie-Louise au moment de son mariage avec Julien Réhel, en 1774.

Le tracé des installations de pêche devant la terre de François Réhel coïncide peut-être avec celui qu'on trouve devant la terre de Pierre Gosselin, car, par tradition, on pêchait au même endroit lorsque les prises étaient abondantes.

Au printemps 2017, le géographe Michel Cloutier, parcourant la batture vis-à-vis du 362, rue Saint-Germain Ouest, localise les traces d'une ancienne installation de pêche à environ 400 mètres au sud-ouest de l'avenue Léonidas. Avec Carl Johnson, nous relevons les traces de cette installation sur 500 mètres de longueur. En comptant que l'on plantait un piquet à tous les pieds de distance, c'est au moins 1 650 piquets qui étaient utilisés pour pêcher à la fascine à cet endroit.

On peut encore suivre cette installation de pêche à la trace, car nombre de moignons de piquets toujours présents dessinent son contour. Par ailleurs, d'après monsieur Paul-Émile Saint-Laurent, résident de longue date de l'ancienne partie de la rue Saint-Germain, située au nord du boulevard Jessop, on aurait pêché à cet endroit jusque dans les années 1950.



Quelques-uns des nombreux moignons de piquets de pêche à fascines visibles sur la batture.

Photographie : Alain Ross.

Même après l'abolition du régime seigneurial en 1854, les droits de pêche demeurent bien présents dans les actes notariés. Ils restent sujets à transmission, à donation et à toutes autres conditions d'utilisation et de cession. Par exemple, à l'anse au Sable, située à l'ouest de Rimouski, en avril 1861, Louis Parent loue à Thomas Parent, Jean Langis et Agapit Bélanger « un demi arpent de front [...] et le droit de tendre une pêche à poisson au nord de celle que le dit bailleur a coutume de tendre, en joignant les ailes de leur pêche à celle du dit Louis Parent ». Cependant, « si les ailes de la pêche des preneurs nuisent à celle du bailleur, qu'il aura droit à une petite part de poisson pour l'indemniser ». Au surplus, Parent se conserve le droit de tendre sa pêche devant ses propres terres avec ses locataires et « en prenant un tiers du poisson et contribuant pour les dépenses aussi pour un tiers³⁶ ». L'entente perdura jusqu'en mai 1869, lorsqu'Agapit Bélanger et Thomas Parent cédèrent leurs parts du bail à Jean Langis³⁷.



À l'horizon (debout sous la lettre « A »), Michel Cloutier, posté à l'extrémité des traces de l'ancienne pêche à fascines et, au premier plan, Carl Johnson.

Photographie : Alain Ross.



Figure 5. Les pêches à fascines de l'anse au Sable en 1923, où l'on pêchait depuis longtemps.

À droite : on aperçoit cinq pêches tendues par les cultivateurs de Sacré-Cœur en 1923.

À gauche : élèves du Séminaire de Rimouski en pique-nique au Rocher Blanc le 5 juin 1923.

Photographie tirée de Lionel Pineau et Marc Parent, *Centenaire de la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Rimouski*, comité du centenaire de Notre-Dame du Sacré-Cœur, 1976.

Au cœur de l'économie locale

À la fin des années 1860, alors que Rimouski est sur le point de devenir un siège épiscopal – signe d'un développement économique et social significatif – et que la région est en voie de s'intégrer au nouveau

circuit ferroviaire en cours de construction, la pêche à fascines demeure une activité fondamentale pour les habitants du littoral.

En 1865, le Dr Pierre Fortin, venu à bord de la goélette du gouvernement, *La Canadienne*, fait halte à Rimouski pour contrôler les droits de pêche dans le secteur. Du cap Enragé jusqu'à Les Boules, il visite 95 installations de pêche à fascines³⁸. Deux ans plus tard, en 1868, il est à nouveau de passage. Cette fois, il dénombre la présence de 56 pêches, depuis l'anse aux Coques en montant jusqu'à la baie du Ha! Ha! Ces pêches sont abondantes. Elles ont rapporté 1 536 saumons, 7 779 aloses, 12 914 barils de harengs, 4 095 barils de sardines et une quantité importante de barils de poissons destinés à l'engrais. Cette année-là, à la seule île Saint-Barnabé, Louis-Jacques Lepage, dit Jaco Lepage, a pris dans ses installations 90 saumons,

900 aloses, 1 100 barils de harengs et 300 barils de sardines, tandis que ses voisins Laurent Bouillon (pour le compte d'Ulric-Joseph Tessier) et Simon Chalifour en récoltaient à peu près l'équivalent chacun. D'après l'*Annual Report of Marine and Fisheries* du gouvernement canadien, pas moins de 650 installations de pêche à fascines sont dénombrées sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, de Lotbinière à Les Boules, en passant par Rimouski. Sur ce nombre, 12 se succédaient sur le littoral de Sainte-Luce, 11 à Pointe-au-Père, 17 à Rimouski et à l'anse au Sable, 17 au Bic et sept à Saint-Fabien. Le paysage était caractérisé par l'omniprésence de ces innombrables piquets³⁹.

Tableau 1. Propriétaires de pêches à fascines dans la région de Rimouski. De Cap Enragé à L'Anse-aux-Coques – 1866

Nom des détenteurs	Localité	Commentaires
1. Étienne Doucet 2. Joseph Doucet et William Dubé 3. Ferdinand Bernard et Joseph St-Laurent	Cap Enragé	
4. Théophile Chassé 5. Jacob Arseneau 6. Isaie Dionne, jr 7. Isidore Côté	Île du Massacre	
8. George Sylvain 9. Xavier Parent 10. George Lavoie & St-Pierre	Rivière-Hâtée	
11. Pierre Gagnon 12. François Lavoie et Joseph Dubé 13. Auguste Bradley 14. Samuel Fournier 15. Vital Rioux 16. J. Baptiste Pineau	Rimouski – 40 acres à l'est de Rivière-Hâtée	Loué par Martial Labrie
17. Sifroy Marin 18. Charles Drapeau 19. Félix Lévesque 20. Louis Gagné et Louis Lepage 21. Pierre Langé [Langis] 22. Johannan Dubé 23. Pierre Parent et Elzear Drapeau 24. François Parent 25. Louis Parent, Jean Langé [Langis] et Augustin Michaud 26. Joseph Parant 27. Nicholas Pineau	Anse-au-Sable	Sur la propriété de O. Parant. Louis Parant, près de la côte, Jean Langé [Langis] et Augustin Michaud, plus au large. Le tout ne formant ensemble qu'une seule et même pêche.
28. Jacques Parant 29. Jean Langé [Langis]	Îlet Canuel	
30. Simon Chalifour 31. Laurent Bouillon 32. Jacques Lepage	Île Saint-Barnabé	

L'Estuaire

Nom des détenteurs	Localité	Commentaires
33. Hubert St-Laurent	De Rivière Rimouski à Pointe-au-Père – Pointe à Malcolm Riel	
34. Rieule Bauville Sr, B. Bauville et Hilaire St-Laurent 35. Pierre Poirrier, Charles Bauville et William Lavoie 36. Joseph St-Pierre, Joseph St-Laurent et Pierre St-Laurent 37. Xavier Lemieux et Olivier Gagné 38. Maxime St-Laurent	Quai de Rimouski-Est	
39. Louis Canuel, Sarrasin Bélanger, Baptise Beaulieu 40. Louis-Marie Lavoie	Pointe-au-Père	Organisée cette année pour la première fois (1866); cette pêche a été annulée. Cette pêche n'ayant pas eu lieu en 1864 a été annulée.
41. Rémi Langlois 42. Louis Desrosiers 43. Pierre Lavoie (fils de Marcel) 44. Pierre Drapeau 45. Laurent et Joseph Lavoie 46. Théodore Goulet et Octave Ouellet 47. Octave Ouellet 48. Augustin Charrest 49. Elzear Côté 50. Célestin Lavoie 51. Athanase Langevin 52. Augustin Hamel	Sainte-Luce	Organisée cette année pour la première fois (1866); cette pêche a été annulée. Organisée cette année pour la première fois (1866); cette pêche a été annulée.
53. Jean-Baptiste Pelletier 54. Paul St-Laurent 55. J.B. Pelletier et Miller 56. André Simard 57. Barthelemy Blanchet 58. Elzear Côté 59. Pierre Faucher, Pierre Drapeau et T. Drapeau 60. Michel de Champlain 61. Olivier de Champlain 62. Hubert Langlois 63. Louis de Champlain 64. Pierre Desrosiers 65. George Dubé 66. Amable Lavoie	Anse-aux-Coques	Cette pêche n'ayant pas eu lieu en 1864 a été annulée. Organisée cette année pour la première fois (1866); cette pêche a été annulée. Il y a eu deux pêches : une à l'extérieur, qui avait toujours eu lieu, et une près du rivage, autorisée cette année seule- ment pour la première fois. Cette dernière a été annulée.
67. Julien St-Laurent 68. France Ruel 69. Magloire Carrier 70. Denis Lacroix 71. Anselme Côté		Organisée cette année pour la première fois (1866); cette pêche a été annulée.

Données tirées de : « Brush fisheries – from Cape Enragé (Bic) to River Rimouski ; and comprising St. Bernabé and Canuel Islands », dans *Report of the Commissioner of Crown Lands of Canada for the Year 1866*, Ottawa, Hunter, Rose & Company, 1867, p. 90-92.

Tableau 2. Répartition des pêches à fascines à Rimouski
De Sainte-Luce à Cap-à-l'Original - 1868

Localité	Noms des propriétaires	Type de filets de pêche utilisés				Espèces de poissons								Sous bail ou licence	
		Filets à saumon	Fascines avec filet	Fascines	Pêche à l'anguille	Saumon (nb)	Alose (nb)	Barils de harengs	Anguille (nb)	Barils d'esturgeons	Barils de sardines	Bar et poisson blanc (dz)	Barils de petits poissons		Poisson pour engrais
Sainte-Luce	Magloire Carier			1				20							
Anse-aux-Coques	François Ruel			1				25							
	Julien St-Laurent			1				30							
	Amable Langlois			1				10			96				
	Michel de Champlain			1				12			75				
	Hubert Langlois			1				9			90				
	Olivier de Champlain			1				8			80				
	Elzéar Côté			1				7			60				
	Pierre Aubain			1				10			55				
	André Simard			1				9			75				
	Nazaire St-Laurent			1				15			100				
N. P. Pelletier			1				10			200					
Anse-au-Lard	Augustin Richard			1				9			77				
	Théophile Goulet			1				7			100				
	Louis Antoine Lavoie			1				10			80				
	François Simard			1				8			55				
	Charles Drapeau			1				6			60				
	Louis Desrosiers			1				9			60				
	Rémy Langlois			1		35		12			40				1
Pointe-au-Père	Veuve Langlois			1		4		9			45				
	Louis Marie Lavoie			1				10			30				
	B. St-Laurent			1				15			4				
	Ruel Banvil			1						100	50			10	
Quai de Rimouski	St-Laurent et Lavoie	1				152								1	
Pointe-aux-Quilles	Hubert St-Laurent			1					25		30			1	
Île Saint-Barnabé	Jacques Lepage			1		90	900	1110			300			300	1
	Laurent Bouillon			1		100	1000	1000			250			350	1
	Simon Chalifour			1		110	1200	1100			200			360	1
Îlet Canuel	Jean Langis et N. Bégin			1		60	100	1050			25			100	1
	Jacques Parant			1		20	800	800			20			50	1
Anse-aux-Sables de Rimouski	Joseph Parant			1		20	100	100			100			90	
	M. Michaud, Louis Parant			1		125	900	5000			500			1200	
	Pierre Parant			1		20	95	800			20			50	
	J. Dubé			1		10	45	100			50				
	Pierre Langis			1		8	36	90			45				
	Félix Lévesque					7	50	250			55			50	
	Syfois Morin			1		10	100	150			90			30	
	J. Bte. Pruneau			1		8	55	75			80			25	
	Samuel Fournier			1		7	61	100			60			25	
	François Lavoie			1		7	50	130			50			20	
Bic	Pierre Gagnon			1		10	75	90			80			15	
Rivière-Hâtée	Georges Lavoie			1		8	80	50			75			8	1
	Xavier Parant			1		7	100	50			60			40	
	Jean Bte. Fournier			1		20	400	200			50			30	
Île du Massacre	G. Sylvain	1				350									1
	Capitaine Morin			1		20	25	45			20			15	1

L'Estuaire

Localité	Noms des propriétaires	Type de filets de pêche utilisés				Espèces de poissons							Sous bail ou licence		
		Filets à saumon	Fascines avec filet	Fascines	Pêche à l'anguille	Saumon (nb)	Alose (nb)	Barils de harengs	Anguille (nb)	Barils d'esturgeons	Barils de sardines	Bar et poisson blanc (dz)		Barils de petits poissons	Poisson pour engrais
Île Brûlée	Isidore Côté			1		10	30	30			15			5	1
	Jacob Arseneau			1		15	30	35			25			10	1
	Joseph Lamard			1		8	36	30			12				
	A. Couture			1		10	10	10			12				
Islet à d'Amour	Hector Bérubé			1		8	25	20			7				
Cap Enragé	Widow Longchamps	1				200									1
	Baptiste Michaud			1		12	30	36			8				1
	Étienne Doucet			1		15	75	100			10			35	
Anse à la Truie	Régis Michaud			1		25	70	75			20			20	1
Cap-à-l'Orignal	Damase Labrie			1		30	60	60			25			5	1
Baie du Ha! Ha!	Abraham Dumas			1		25	400	50			75			67	1
Îlet au Flacon	Solomon Lavoie	1	1			100	150	175			50			75	1
Saint-Fabien	Pascal Lauzon			1				50			25				
Anse à Mercier	Isaac Lauzon			1				80			40				
	David Rioux			1				75			36				
	Norbert Mercier			1		45		150			50			48	1

Données tirées de : « Return of Fishing Stations, yield, value, kinds of Fish, & C., within the District of the undersigned Fischery Officer. », dans *Annual Report of the Department of Marine and Fisheries, for the Year 1868*, Ottawa, Hunter Rose & Co, 1869, p. 70-71.

En juin 1867, la seigneuresse Luce-Gertrude Drapeau, depuis le manoir de Rimouski, écrit à Ulric-Joseph Tessier pour lui rapporter les activités des fermiers de l'île Saint-Barnabé : « Votre pêche n'a pas beaucoup réussi, elle a parti deux fois et pris bien peu de poisson⁴⁰. » Quelques jours plus tard, elle précise que Laurent Bouillon, découragé du résultat de la pêche, affirme « qu'à ce compte-là, qu'il a du sel pour deux ans⁴¹ ». Ces doléances sont répétées dans chaque lettre, mais la seigneuresse Drapeau s'assure néanmoins que le « 1^{er} et plus beau saumon » capturé par Bouillon dans les pêches de Tessier soit « envoy[é] à Mme votre femme et légitime épouse⁴² ». Politesse oblige, l'ordre des choses est sauf. Cette correspondance de Luce Gertrude Drapeau laisse entrevoir toutes les difficultés que connaissent les propriétaires d'installations de pêche à fascines et de ceux qui s'en occupent au quotidien. En effet, si, d'une part, les grands vents du nord-est sont favorables aux prises abondantes de poissons, en contribuant à les diriger vers les rivages, d'autre part ces mêmes vents endommagent régulièrement les fascines. Il faut alors réparer les installations, au prix d'efforts et de coûts additionnels.

Une vingtaine d'années plus tard, la presse hebdomadaire voit le jour à Rimouski et les grandes prises s'imposent comme des nouvelles dignes de mention. En mai 1886, le journal *L'Écho du Golfe* rapporte par exemple que « dans une seule marée, M. Côté, locataire de la pêche de M. Tessier, à l'île Saint-Barnabé a sauvé 947 aloses qu'il a vendues au prix de 7 piastres et demie à 10 piastres le cent ». L'article se poursuit : « Le mois suivant, ce même locataire trouve 1 500 aloses dans sa pêche à fascines⁴³ ». Pareille plongée dans les sources montre que la pêche occupe le quotidien des Rimouskois et permet de se faire une idée de son importance économique en même temps que de comprendre la teneur de ce que pouvait être une « bonne » pêche.

Parfois, le poisson n'est pas récolté à des fins commerciales. Par exemple, en 1893, Ulric-Joseph Tessier passe un bail de location pour la ferme de l'île Saint-Barnabé avec Évariste Saint-Pierre. Ce dernier doit « fournir et traverser au sud, vis-à-vis la grève de la ferme du bailleur, trois charges de chaland de quinze barriques de poisson chacune [...] jusqu'à

concurrence de quarante-cinq barriques de poisson⁴⁴ ». Ce poisson est destiné à engraisser le jardin de la famille Tessier. C'est donc dire que la pêche à la fascine est à la fois une source de subsistance pour de nombreuses familles, une source de revenus pour certains notables et aussi une ressource complémentaire à d'autres activités économiques locales, dont l'agriculture.

En 1897, les Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire font l'acquisition, au sud de la voie ferrée, de la terre localisée entre les avenues Belzile et Hupé, où elles comptent ériger leur couvent. De là, en descendant au fleuve, des particuliers occupent le terrain, mais les religieuses ont quand même le « droit de chasse et de pêche [...] attaché à la terre présentement vendue, attendu que cette dernière est en fief⁴⁵ ». Elles font construire une installation de pêche à fascines sur la batture. La mémorialiste de la congrégation, dans sa chronique du 14 mai 1907, raconte :

Grande quantité de harengs – 300 quarts – dans la pêche ce matin. Monsieur Bérubé et ses hommes vont passer la journée dans ce trafic de poissons, nous dit-on. À la récréation du soir, il nous arrive de la ferme un tombereau de poissons à préparer : vite sont sur pieds les connaisseuses en ce genre de travail. La cloche donnant le signal du coucher les trouve à leur tâche inachevée. Mère Assistante générale [Marie de la Victoire] a pourvu à leur prière du soir, elle a été faite tout en égorgeant le pauvre hareng et dispense leur est donnée pour finir le travail qui ne peut être remis au lendemain⁴⁶.

Cette anecdote est révélatrice de l'importance de la pêche en général, et de la pêche à fascines en particulier, dans le quotidien des Rimouskois. Les montées scandent les saisons et les journées de grandes prises cassent le rythme du quotidien alors qu'un arrêt de toute activité s'impose afin de parer les poissons pour la conservation. Il en va de la survie alimentaire de plusieurs.

Une ressource en déclin

À compter du milieu du 19^e siècle, l'abondance du poisson décline progressivement et la pratique de la pêche à la fascine suit la même tendance. Les rivières à saumon, comme la Rimouski, deviennent les sites d'implantation de scieries qui jettent leurs débris dans leurs eaux. Au début du 20^e siècle, d'autres sont harnachées pour produire de l'électricité et deviennent inhospitalières pour les saumons en fraie.

Après la Deuxième Guerre mondiale, la surpêche du hareng, et probablement la pollution, font en sorte que seules les meilleures frayères, comme celle de l'île Verte, subsistent encore pendant quelque temps. L'aloise est disparue. L'anguille est toujours abondante, jusqu'à ce que soit reconstruit le barrage hydroélectrique de Beauharnois en 1962, qui est reconnu pour hacher menu les anguilles qui descendent des Grands Lacs. La construction des îles du site de l'Expo 1967 a sérieusement perturbé les eaux du fleuve Saint-Laurent et ses ressources halieutiques.

À l'ouest de la région, la pêche à l'anguille disparaît presque complètement : des 141 installations de pêche recensées en 1868 entre Saint-André (Kamouraska) et Saint-Roch-des-Aulnaies, il ne s'en trouve aujourd'hui plus que six. Dans la région de Rimouski, quelques agriculteurs-pêcheurs poursuivent cette activité, comme à Pointe-au-Père ou à l'îlet à Canuel, où l'on pêche jusqu'à la fin des années 1970. À Sainte-Luce, Jacques Langlois, irréductible descendant d'agriculteurs-pêcheurs, y pratique encore la pêche à la fascine en 2015. Au moment de la création du parc national du Bic, en 1987, les sites de pêche encore actifs à l'îlet au Flacon, à la baie du Ha! Ha!, à l'anse à Mouille-Cul et au cap Enragé cessent rapidement leurs activités. Voué à la conservation, le parc ne peut maintenir une activité d'exploitation des ressources halieutiques.

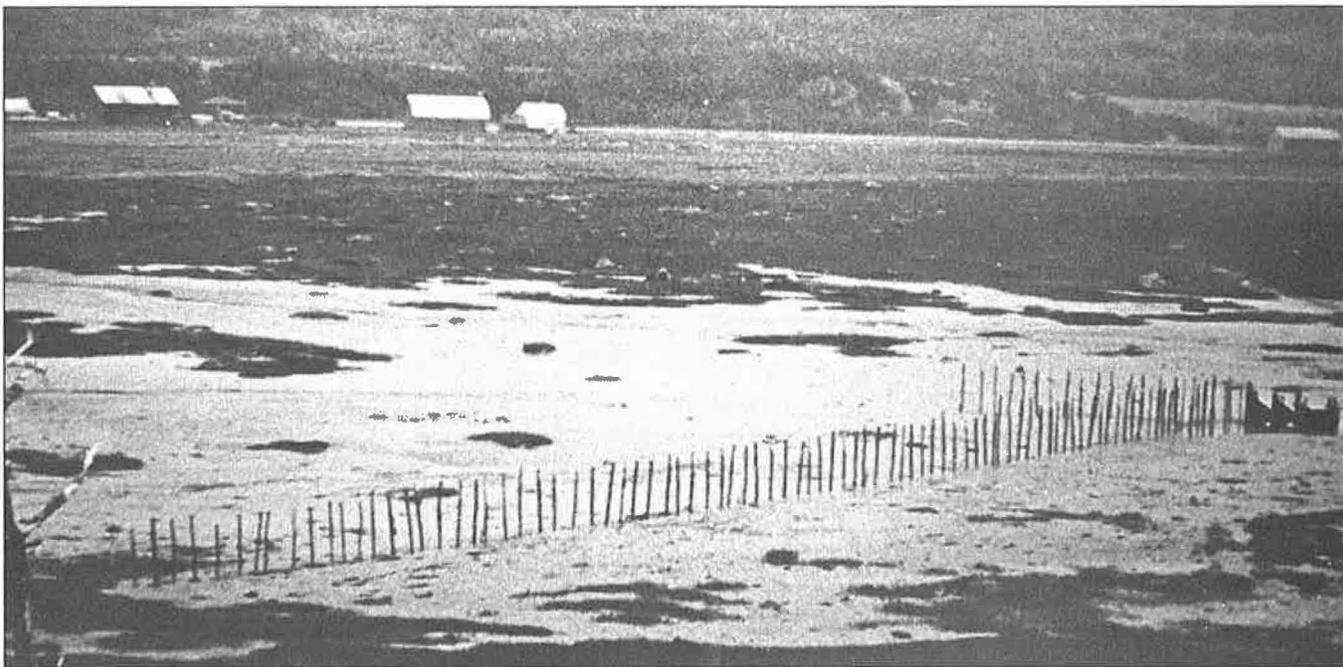
* * *

La pêche à la fascine a marqué le paysage de Rimouski et scandé le rythme des saisons des habitants du littoral pendant plus de trois siècles. En fournissant un approvisionnement alimentaire assez stable et abondant, elle a favorisé l'installation des premiers habitants. Tendre une pêche et parer le poisson peuvent également être des activités de collaboration ayant contribué à structurer la communauté. Par les surplus que nous croyons qu'elle pouvait générer, cette activité de pêche a pu pendant longtemps contribuer au développement de la région. C'est ce que nous voulions souligner par ce parcours en archives.



Une pêche à fascines à l'anse à Mouille-Cul au moment de la création du parc national du Bic en 1987.

Photographie : Pierre Dumais.



Pêche à fascines dans la baie du Ha! Ha! en 1986, sur le futur site du parc national du Bic. Cette pêche comporte un piège pour l'anguille avec son ansillon, sa bourrole et son coffre.

Photographie : Pierre Dumais.



Pêche pour l'anguille de la famille Beaulieu de Rivière-Ouelle en août 2011. Au premier plan, des éléments de pièges : ansillons, bourroles et coffres prêts à être installés pour la pêche de septembre et d'octobre, avec la cabane de pêche et les piquets déjà installés sur la batture.

Photographie : Alain Ross.



La pêche de monsieur Jacques Langlois, à Sainte-Luce, en 2016.

Photographie : Alain Ross.



Une pêche tendue à l'est du Phare de Pointe-au-Père en 1977.
Photographie tirée du macro-inventaire du ministère des Affaires culturelles.



Une pêche à l'anguille tendue entre l'îlet à Canuel et le Rocher-Blanc, en 1977
Photographie tirée du macro-inventaire du ministère des Affaires culturelles.

Notes

- 1 Chercheur indépendant et administrateur à la Société rimouskoise du patrimoine, Alain Ross a œuvré comme illustrateur spécialisé en patrimoine pour le Musée d'archéologie du Bas-Saint-Laurent, le Groupe de recherches en histoire du Québec rural et la firme de consultants en archéologie et patrimoine Ethnoscop.
- 2 Marcel Moussette, *La pêche sur le Saint-Laurent : répertoire des méthodes et des engins de capture*, Montréal, Boréal Express, 1979, p. 125-139.
- 3 « Relation de 1634 », dans Ruben G. Thwaites (éd.), *The Jesuit Relations and Allied Documents*, Cleveland, Burrows Brothers Co., 1897, vol. 6, p. 308.
- 4 Bibliothèque et Archives du Canada (dorénavant BAC), MG1, C11A, vol. 6, f. 252, Procès-verbal de la visite effectuée par La Barre et Dutast dans le Bas-Saint-Laurent, 20 mai 1684.
- 5 Abbés Laverdière et Casgrain, jésuites, *Le Journal des Jésuites publié d'après le manuscrit original conservé aux archives du Séminaire de Québec*, année 1856, J.-M. Valois, 1892, p. 201, repris dans Mario Mimeault, *La pêche à la morue en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2017, p. 52.
- 6 BAnQ-Q, Aveux et dénombremens, vol. I, f. 183v-186r, 25 août 1724.
- 7 Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Montréal, Boréal, 1974, p. 272-273; Alain Laberge et coll., *Histoire de la Côte-du-Sud*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 96.
- 8 Communication personnelle de Mario Mimeault à l'auteur, le 5 juin 2017. De Mario Mimeault, on consultera aussi, à propos de Joachim Vautour et des activités de pêche dans le milieu bas-laurentien, l'article suivant : « Joachim Vautour, pêcheur résidant à Rimouski au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent / L'Estuaire*, vol. XIV, n° 2 (juin 1991), p. 14-17.
- 9 BAnQ-Q, Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Québec, Insinuations, CR301, P1758, Vente de Louis Lepage à Pierre Lepage, 10 octobre 1735.
- 10 Communication personnelle de Mario Mimeault à l'auteur, le 5 juin 2017.
- 11 BAnQ-Q, Fonds Prévôté de Québec, TL1, S11, SS1, D99, P292, Cause entre Jean Simon et Pierre Soucy, 17 août 1751.
- 12 BAnQ-Q, Greffe de P.-L. Descheneaux, CN301, S83, Copie, à la demande de Joseph Drapeau, de l'acte de dépôt d'un ordre de Pierre Rigaud Marquis de Vaudreuil, Gouverneur de la Nouvelle-France, qui maintient les Molé Lepage en possession de l'établissement de pêche aux saumons de l'Anse-aux-Coques, 12 août 1791.
- 13 BAnQ-Q, Fonds de la Cour des plaidoyers communs du district de Québec, TL24, S1, D1154, Procès entre Louis Lepage de Saint-Germain [...] Pierre Lepage de Saint-Barnabé (II) et David Algeo, 31 août-1^{er} octobre 1771.
- 14 BAnQ-R, Fonds Famille Tessier, P1, S11, P32, Convention entre Paul de Molé, seigneur de la Pointe-au-Père, et Pierre Lepage de Saint-Barnabé (II), coseigneur de Rimouski, 1773, 22 novembre.
- 15 BAnQ-R, Fonds Famille Tessier, P1, S11, P35, Concession par le sieur Paul de Mole Lepage à Isabelle Mole Lepage, 2 novembre 1773.
- 16 BAnQ-R, Fonds famille Tessier, P1, S11, P36, Convention entre Louis Alexandre Molé Lepage et Antoine [Penoust], 4 novembre 1773.
- 17 BAnQ-R, Greffe du notaire Michel Saindon, CN104, S50, Mariage de Paul Landais et de Marie Carès veuve Petit, 7 avril 1777.
- 18 BAnQ-R, Greffe du notaire Augustin Dionne, CN104, S20, Obligation consentie par Antoine Petit Pilote en faveur du Sieur & Dame Paul Landais son beau-père et mère, 3 juin 1797.
- 19 BAnQ-R, Greffe du notaire Bernard Dubergès, CN104, S25, Inventaire après décès de Joseph Mignot dit Labrie, 25 novembre 1802.
- 20 *Annual Report of the Department of Marine and Fisheries, for the year 1868*, Ottawa, Hunter, Rose & Co., 1869, p. 71-72.
- 21 BAnQ-Q, Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Québec, Insinuations, CR301, Donation faite par Pierre Lepage & Dame Véronique Rioux à Joseph Lepage leur fils, 2 juillet 1781.
- 22 BAnQ-Q, Greffe du notaire F.-D. Rousseau, CN301, S245, Vente de droits par Louis Trudel à Charles Derome, 24 juin 1782.
- 23 BAnQ-Q, Greffe du notaire Alexandre Dumas, CN301, S92, Généalogie des propriétaires du fief de Rimouski, 15 avril 1791.
- 24 BAnQ-R, Fonds famille Tessier, Collection Drapeau, P1, S10, P27, Liste des tenanciers de Rimouski qui ont pris le titre nouvel jusqu'à ce jour 6 septembre 1791.
- 25 Archives de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, Fonds Fabrique Saint-Germain de Rimouski, *Documents les plus importants de la Fabrique de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski copiés ou recueillis en 1875*, 1736-1782, p. 20-21.
- 26 BAnQ-R, Greffe du notaire Bernard Dubergès, CN104, S25, Partage des héritiers de Pierre Lepage de Saint-Barnabé (fils), 21 octobre 1799.
- 27 BAnQ-R, Greffe du notaire Pierre Gauvreau, CN101, S7, Donation entre vifs par Dame Claire Damien veuve de feu Sr. François-Nicolas Lepage aux Sieurs François & Amable Lepage ses fils, 10 septembre 1824.

- 28 BAnQ-R, Greffe du notaire Pierre Gauvreau, CN101, S7, Donation Melchior Réhel à Alexis Réhel, 22 décembre 1824.
- 29 BAnQ-R, Greffe du notaire Bernard Dubergès, CN104, S25, Donation Antoine Morin père à Jean Langlois, pilote, 16 octobre 1799.
- 30 BAnQ-R, Greffe du notaire Augustin Dionne, CN104, S20, Cession de Joseph Saint-Laurent à Jacques Hugues, 8 août 1809.
- 31 BAnQ-R, Greffe du notaire Pierre Gauvreau, CN101, S7, Vente de terre par Charles Banville au Sr. Barthélémy Lemieux, 18 janvier 1825.
- 32 BAnQ-R, Greffe du notaire Pierre Gauvreau, CN101, S7, Vente de terre par Charles Banville *et uxore* à Barthélémy Lemieux *et uxore*, 19 octobre 1825.
- 33 BAnQ-R, Greffe du notaire Pierre Gauvreau, CN101, S7, Vente de moitié d'une pêche par Françoise Lévesque à Jean-Bte Saint-Laurent, 2 février 1830.
- 34 BAnQ-R, Greffe du notaire Pierre Gauvreau, CN101, S7, Vente de terrain par Joseph Dupuis dit Gilbert à Samuel Bradley, 13 juillet 1830. Le lopin en question était une partie du lot identifié par le n° 63 dans le Diagram[me] de la Seigneurie Rimouski appartenant aux Dames Drapeau, dressé par l'arpenteur Duncan Stephen Ballantyne en 1840 (BAnQ-R, Fonds Famille Tessier, P1, S100, P7). À cette dernière date, le lot était en la possession de Joseph Côté et un moulin à scie était établi sur le lot adjacent, en aval.
- 35 BAnQ-R, Greffe du notaire Pierre Gauvreau, CN101, S7, Vente de terrain par François Réhel à Ambroise Trudel, 18 mai 1835. BAnQ-R, Greffe du notaire Pierre Gauvreau, CN101, S7, Vente de terrain par François Réhel à Étienne Filion, 18 mai 1835.
- 36 BAnQ-R, Greffe du notaire Joseph Garon, CN101, S5, Bail à ferme par Louis Parent à Thomas Parent, Jean Langis & Agapit Bélanger, 24 avril 1861.
- 37 BAnQ-R, Greffe du notaire Joseph Garon, CN101, S5, Cession de parts de bail par les sieurs Agapit Bélanger et Thomas Parent en faveur du Sr. Jean Langis, 3 mai 1869.
- 38 *Report of the Commissionner of Crown Lands of Canada for the Year 1866*, Ottawa, Hunter, Rose & Co., 1867, p. 90-92.
- 39 *Annual Report of the Department of Marine and Fisheries, for the Year 1868*, Ottawa, Hunter, Rose & Co., 1869, p. 70-71.
- 40 BAnQ-R, Fonds famille Tessier, P1, S1, SS2, P267, Luce- Gertrude Drapeau à Ulric-J. Tessier, 1^{er} juin 1869.
- 41 BAnQ-R, Fonds famille Tessier, P1, S1, SS2, P267, Luce- Gertrude Drapeau à Ulric-J. Tessier, 7 juin 1869.
- 42 BAnQ-R, Fonds famille Tessier, P1, S1, SS2, P267, Luce- Gertrude Drapeau à Ulric-J. Tessier, 12 juin 1869.
- 43 Cité dans Marie-Andrée Massicotte, « Une île au large de la ville », dans *Rimouski 1696-1996, Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XIX n° 2 (juin 1996), p. 58.
- 44 BAnQ-R, Fonds famille Tessier, P1, S3, SS2, P65, Bail de l'île Saint-Barnabé par Ulric Tessier à Évariste Saint-Pierre, 23 mars 1893
- 45 Archives de la communauté des Sœurs du Saint-Rosaire, Collection Louise Martin, R.S.R., Cartable 100, n° 7c.
- 46 *Ibid.*